

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 10 mars 2014

Séance du 14 Février 2014

20 Schéma Intercommunal des Circulations Douces de l'Agglomération Creilloise - adoption de principe

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Étaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 33 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

L'étude relative au Schéma Intercommunal des Circulations Douces (SICD) a débuté en 2011. La Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) a adopté en Conseil Communautaire le 27 Juin 2013 le « Schéma intercommunal des circulations douces » de l'Agglomération Creilloise (SICD).

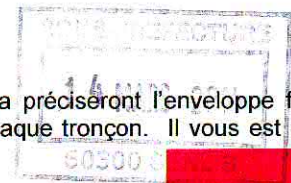
Un réseau de 45 kilomètres de circulations douces est prévu sur l'ensemble de l'Agglomération Creilloise.

Durant la phase d'étude relative au SICD, la Ville de Creil a été représentée et concertée et une réunion de concertation relative au SICD de l'Agglomération Creilloise a notamment été organisée à la Maison de la Ville de Creil le 5 Juin 2013, pour présenter les propositions d'aménagements.

Le Schéma Intercommunal des Circulations Douces prévoit quatre principaux types de liaisons et d'aménagements :

- Continuité de la Trans'Oise en agglomération
- Liaisons intercommunales
- Liaisons communales et de proximité
- Détente/loisirs

Des études approfondies sur les aménagements doux présentés dans le Schéma préciseront l'enveloppe financière globale et celle à la charge de la commune ainsi que la nature des travaux sur chaque tronçon. Il vous est demandé



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

d'approuver les principes directeurs du Schéma Intercommunal des Circulations douces de l'Agglomération Creilloise. Les opérations seront réalisées en fonction des liaisons prioritaires déterminées au préalable par la Ville de Creil et la CAC.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits, à cet effet au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Citoyenneté et développement durable » en date du 14 février 2014

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les principes directeurs du Schéma Intercommunal des Circulations Douces de l'Agglomération Creilloise,

Article 2 : d'autoriser la Ville de Creil à faire réaliser les aménagements du SICD de l'Agglomération Creilloise en cohérence et en articulation avec les aménagements doux existants, les plans et les projets de la Ville de Creil en cours ou à venir,

Article 3 : d'apporter une expertise technique complémentaire sur chaque secteur sur le territoire de la Ville de Creil référencé dans le SICD de l'Agglomération Creilloise,

Article 4 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à amender, à proposer des aménagements spécifiques et de détailler les fiches actions présentées dans le SICD de l'Agglomération Creilloise pour répondre au mieux aux attentes des citoyens, des associations et des usagers de la route, et ce, sans remettre en cause le SICD tel qu'il a été adopté le 27 Juin 2013.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 14/03/2014

et publication ou notification le... 14/03/2014

CREIL, le... 14/03/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE